

# Fiche de synthèse



Préfet de VAUCLUSE

## Commune de VIENS

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des alinéas I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Arrêté préfectoral N°: SI 2011-07-20-1530-DDT

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn.

Les documents de référence sont :

PPRI de du Coulon / Calavon" prescrit le 26/07/2002

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques [ PPRt ]

La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRt

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité du territoire français

La commune est située dans une zone de sismicité :3 (zone à sismicité modérée).

Date d'élaboration de la présente fiche : NOVEMBRE 2011